

## FICHE TECHNIQUE : Transport aérien Bâtir des collectivités reliées entre elle

Dans un grand pays comme le nôtre, rester relié est essentiel pour les familles, les amis et les entreprises. La population canadienne a droit à un service aérien fiable, sécuritaire et à prix abordable – et les membres du SCFP sont une partie essentielle de ce service, assurant la sécurité dans les airs. L'engagement du gouvernement dans l'industrie du transport aérien sert d'importants intérêts nationaux.

Mais l'Organisation mondiale du commerce (OMC) voit les services aériens du Canada comme une occasion d'affaires ratée de concurrence mondiale et veut que le gouvernement s'enlève du chemin. Pour faire des profits, l'OMC utilise l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) pour ouvrir l'industrie du transport aérien du Canada aux entreprises étrangères. Cette méthode est conforme à la position de négociation du gouvernement canadien qui est d'ouvrir chaque service public à la propriété et au contrôle des entreprises.

D'importants articles de l'AGCS assurent un « traitement national » aux transporteurs étrangers et restreignent les « obstacles au commerce », la « réglementation nationale » et les « droits monopolistiques ». En traitant l'industrie du transport aérien comme un objet de commerce sans entrave, ils aggraveront davantage les conditions de travail et de sécurité déjà instables dans l'espace aérien canadien en faisant pression pour des salaires plus bas et des règlements de sécurité « à moindre coût ».

Une poignée de transporteurs mondiaux domineront bientôt l'industrie du transport aérien, la plupart à partir de pays avec peu de capacité à établir des normes de sécurité, et encore moins de capacité à les appliquer. À l'instar de l'industrie mondiale du transport, leurs activités seront établies là où leurs frais d'exploitation comme les salaires, les taxes et la conformité aux règlements, sont moins élevés.

## Le plan de l'OMC pour nos sociétés de transport aérien inclut :

- **Des normes d'entreprise** – On utilisera l'OMC pour contester les normes de sécurité avec un œil sur ce qui rapportera le plus d'argent et non pas sur ce que sont les pratiques les plus saines, les meilleures et les plus sécuritaires. Les entreprises de transport aérien n'hésitent pas à faire des économies et à garantir des profits aux actionnaires en sacrifiant emplois et sécurité.
- **Une réglementation minimale** – La sécurité de la population sera menacée alors que les sociétés étrangères de transport aérien se conformeront à la réglementation la plus simple et la 'moins restrictive à l'égard du commerce'. Ces normes seront appliquées de manière générale, peu importe ce qu'un pays individuel fait ou souhaite. Tout ce qui sera considéré comme restrictif à l'égard du commerce et des profits sera contesté en utilisant le processus secret et puissant de règlement des différends de l'OMC.
- **L'exploitation de la main-d'œuvre** – Alors que les étrangers s'empareront du contrôle de nos sociétés de transport aérien, les Canadiennes et Canadiens perdront des emplois. Les coûts de la main-d'œuvre seront à la baisse puisqu'on recrutera une main-d'œuvre étrangère à bon marché pour travailler à bord de nos avions. Cela s'est déjà produit dans les services maritimes puisque l'équipage des navires ayant les normes de sécurité les plus basses (battant de soi-disant 'pavillons de complaisance') est composé d'une main-d'œuvre prête à tout pour échapper à la pauvreté.
- **Le transfert des emplois à l'étranger** – La saisie des données, l'information relative à la facturation, les réservations et les autres tâches d'enregistrement seront transférées dans des pays où les salaires sont plus bas.

**Des sociétés de transport aérien sécuritaires  
qui offrent des emplois aux Canadiennes et Canadiens sont un droit!**